

# FORMATION CONTINUE TAXI

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 53 35 08732 35 auprès du Préfet de la Région Bretagne

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître les évolutions législatives, réglementations nationales et locales applicables aux taxis, évolutions législatives et réglementaires relatives aux autres activités de transport de personnes (TAP, services réguliers et services à la demande et transport de personne à mobilité réduite).
- Réactualiser les connaissances relatives à la sécurité routière, aux risques professionnels dont la gestion des conflits, et aux gestes et postures spécifiquement adaptées pour l'activité de Taxi.
- Réaliser des gestes élémentaires de prévention et de secours (PSC1)

## MOYENS PEDAGOGIQUES

La formation est réalisée sur deux journées de 7 heures, qui se dérouleront en présentiel, dans les locaux de l'UMH 35 : Immeuble Delta 3 – 40 Rue du Bignon 35510 CESSON-SÉVIGNÉ

Le matériel utilisé sera un vidéo projecteur, support de cours.

Un mémento des Gestes de Premiers Secours et une attestation de remise à niveau aux gestes de premiers secours seront délivrés au stagiaire.

## PROGRAMME DÉTAILLÉ

Première journée, matin (M. LE BRETON) :

### **8h30 – 10h15 : MODULE 1 : Droit du T3P (Transport Public Particulier de Personnes)**

**Objectif :** À l'issue de ce module le stagiaire maîtrisera les bases du Droit du T3P

- Définir les évolutions législatives et réglementaires des activités Taxi/VTC
- Définir la méthode de calcul de tarification
- Maîtriser les diverses tarifications applicables au taxi
- Définir la concurrence existante
- Définir les éléments obligatoires sur une facture et un reçu

### **10h30 – 12h00 : MODULE 2 : Réglementation spécifique**

**Objectif :** À l'issue de ce module le stagiaire maîtrisera la réglementation spécifique liée au métier de taxi.

Première journée, après-midi (M. KLEIN) :

### **13h30 – 15h15 : Intervention CPAM :**

- Conventionnement taxi 2024

### **15h30 – 17h00 : Monsieur KLEIN :**

- Connaitre les obligations liées au document Unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)
- Définir l'importance de l'ergonomie.
- Maîtriser l'installation des bagages.
- Maîtriser les techniques de transfert des personnes à mobilité réduite sur le siège passager avant.
- Maîtriser les gestes d'entretien et de compensation pour se détendre

## Deuxième journée :

### **8h30 – 12h00 : MODULE 3 : Prévention et secours civique** dispensé par l'UDPS 35

**Objectif :** À l'issue de ce module le stagiaire sera capable d'intervenir et d'apporter les premiers secours en cas d'urgence.

- Confirmer et réactualiser des techniques de 1ers secours : formation de base PSC1
- Définir la conduite à tenir en cas d'accident
- Secourir une personne suivant le type d'accident

### **13h30 – 17h00 : MODULE 4 : Sécurité routière (M. KLEIN) :**

**Objectif :** À l'issue de ce module le stagiaire maîtrisera les nouveautés en termes de sécurité routière et saura remplir un constat amiable d'accident.

- Définir les principales contraventions et leurs sanctions, les principaux délits routiers
- Identifier et prévenir les dangers routiers (alcool, portable, ceinture de sécurité...)
- Réviser les panneaux routiers pour refaire une mise à jour du code de la route
- Maîtriser les règles de sécurité à connaître lors d'un accident : Protéger Alerter Secourir
- Remplir correctement un constat amiable : A quoi sert-il ? Les conseils Savoir le remplir...
- Test de 40 questions (identique au passage du code) pour évaluer le niveau des participants

#### **Public :**

10 stagiaires par session maximum, Professionnel du T3P (taxis, ambulances...)

#### **Date :**

Selon calendrier

#### **Horaires de la formation :**

8h30-12h 13h30-17h

#### **Lieu de la formation :**

UMIH 35 : Immeuble Delta 3 – 40 Rue du Bignon 35510 CESSON-SÉVIGNÉ

**Coût :** 390€ par stagiaire